

RETRAITES : Le gouvernement fait le choix du 49-3 mais pas celui de la justice sociale

Le gouvernement a décidé d'actionner la procédure du 49.3 et d'engager sa responsabilité sur le projet de loi de réforme des retraites. C'est son choix.

La Cfdt déplore que les débats n'aient pu se tenir jusqu'au bout. La multiplication stérile d'amendements sans aucun intérêt tout comme le recours au 49-3 sont deux stratégies politiques qui n'offrent pas de perspectives aux travailleurs. Le débat sur le sens de la réforme a été rendu impossible.

L'escamotage de la discussion parlementaire a empêché l'inscription dans le texte des mesures de justice sociale que la CFDT a défendues auprès des députés et de l'opinion publique.

Le Premier Ministre s'est engagé à présenter un texte différent qui intègre des améliorations mais sans prendre en compte à ce stade notre demande prioritaire. La pénibilité qui touche les travailleurs soumis aux manutentions de charges lourdes, aux postures pénibles, aux vibrations mécaniques et aux risques chimiques ne donnera toujours pas droit à réparation et à un départ anticipé en retraite.

Le gouvernement doit rapidement prendre ses responsabilités pour retrouver l'esprit initial de la réforme. **Il doit intégrer ce droit à une réparation en cas de pénibilité comme il doit répondre aux agents des trois fonctions publiques qui ont peu ou pas de primes afin qu'ils aient la garantie que le nouveau système n'engendre pas une baisse de leurs pensions.**

La CFDT se battra jusqu'au bout, notamment lors du passage du texte au Sénat, pour imposer ces mesures. De leur introduction dépendra son appréciation. Il ne reste que quelques semaines pour conjurer régime universel des retraites et justice sociale.

retraite 49.3

Documents

[communiqué de presse retraite 49.3](#)